

Titre du projet : Projet de construction d'un bâtiment administratif pour le Collège d'Enseignement Général (CEG) de Bozo

Demandeur : Village de Bozo au Burkina Faso

Répondant et Responsable : Thomas d'Aquin SOME

Bénéficiaire : Collège d' Enseignement Général (CEG) de Bozo

Partenaire sollicité : Opération Secours

I : Présentation générale

Le Collège d' Enseignement Général (CEG) de Bozo joue un grand rôle dans la formation et l'éducation des jeunes de la région puisqu'il accueille les enfants des villages environnants (Bouoban, Cetu, Hiel, Var, Bouara, Kelindou) et dont il constitue un centre de rayonnement et d'attraction. Grace à la sensibilisation et à la multiplication des écoles primaires, le nombre d'élèves ne cesse de croître. Cette année le collège a 257 élèves dont 168 garçons et 89 filles.

Cela entraîne en même temps un accroissement de personnel, des tâches administratives ainsi que leurs spécialisations. Le cumul des tâches n'est plus recommandé et n'est plus efficace.

C'est ainsi que le directeur du collège doit être entouré aujourd'hui d'un surveillant et d'un censeur, qui constitue le personnel administratif selon l'organigramme de la gestion des collèges au Burkina.

Principalement, le surveillant assure, comme son nom l'indique, la surveillance, la sécurité et la discipline dans l'établissement. Pour ce faire, il doit

- Surveiller les élèves pendant les récréations, entrées, sorties
- Assurer la sécurité morale et physique des élèves
- Faire respecter le règlement intérieur dans l'établissement
- Intervenir en cas de conflits, de comportements inappropriés ou situations de risques
- Favoriser un climat scolaire serein
- Gérer les retards, les absences des élèves

En outre, il est aussi un acteur dans l'éducation à cause de sa proximité avec les élèves et en tant qu'il est un intermédiaire de confiance pour les élèves en difficultés

Le censeur, quant à lui, a un rôle essentiellement pédagogique ; il est le garant du bon fonctionnement des études, de la discipline et suivi des élèves et sert de relai entre les différentes parties prenantes de l'établissement. C'est ainsi qu'il doit

- Élaborer et gérer les emplois du temps des élèves et des enseignants
- Assurer le bon déroulement des cours
- Veiller à ce que toutes les disciplines soient couvertes
- Suivre l'exécution des programmes scolaires
- Suivre les résultats scolaires, les bulletins et les livrets scolaires
- Identifier les élèves en difficulté et participer à leur accompagnement
- Présider les conseils de disciplines, en lien avec le chef d'établissement

En outre, il intervient au niveau de l'encadrement du personnel. A cet effet, il doit

- Superviser le travail des enseignants
- Participer à l'évaluation des enseignants
- Assurer le remplacement des enseignants absents
- Il sert aussi d'interlocuteur entre l'établissement et des parents d'élèves, surtout en cas d'indiscipline ou de problèmes scolaire et est le lien entre enseignants, direction , les élèves et leurs parents. Il assure la responsabilité de l'établissement en l'absence du directeur.

Tout cet organigramme vise au partage des responsabilités pour plus d'efficacité et pour une gestion collégiale de la mission avec un souci de transparence et de redevabilité.

La normalisation, la crédibilité et la renommée d'un collège dépendent de la mise en place et du fonctionnement effectif de cet organigramme de direction et d'administration. Suite à des échanges avec le directeur du Collège, il se pose un sérieux problème ce niveau avec le manque d'un bâtiment administratif. Une des conséquences est le cumul des responsabilités.

C'est ainsi qu'il est en même temps le directeur, le surveillant et le censeur.

Comme je l'ai dit plusieurs fois, l'insécurité que connaît le Burkina a rendu secondaires certains secteurs de la vie jadis prioritaires et certaines promesses des

gouvernements, dont celles relatives à l'éducation, sont devenues caduques. Et les premières victimes de cette situation sont les populations rurales qui se retrouvent davantage sacrifiées ou oubliées dans les projets d'investissement.

Le manque d'un bâtiment administratif constitue un frein au bon fonctionnement de l'établissement et à une administration efficace et saine selon les règles de l'État. Il devient donc impératif, selon l'avis du directeur que je pars, de construire un bâtiment administratif constitué de 3 bureaux selon l'organigramme ci-dessus mentionné afin de répondre efficacement aux exigences de gestion d'un collège.

II : Objectifs du projet

Objectif principal : doter le Collège de Bozo d'un bâtiment administratif pour une meilleure gestion du collège selon les normes du ministère :

Objectifs spécifiques

La construction du bâtiment administratif s'avère indispensable pour :

- Assurer le partage des responsabilités dans la gestion selon les normes établies
- Donner les conditions de travail au personnel administratif.
- Offrir des bureaux fonctionnels à l'équipe de direction et au personnel administratif
- Favoriser le traitement des dossiers selon les domaines de responsabilité et la conservation des archives relatives à ces responsabilités
- Renforcer l'image et la crédibilité de l'établissement

III : Description technique du bâtiment

Le bâtiment administratif prévu comprendra :

- Un bureau pour le directeur ou le proviseur
- Un bureau pour le censeur
- Un bureau pour le surveillant

Le bâtiment sera construit en matériaux durables : briques en ciment, charpente métallique, toiture en tôle bac

IV : Coût et financement

Selon le devis fourni par l'Entreprise de Construction Peinture Générale et signée par Monsieur Alexandre Bagayan, le bâtiment s'élève à 9 860 195 FCFA soit 15 053 Euro

Contribution locale : ramassage des agrégats, creusage des fondations, main d'œuvre non qualifiée pour les fouilles, le creusage des fondations, le remblai, la confection des briques. A cela il faut ajouter la cotisation de la diaspora de Bozo dans les villes du Burkina Faso et en Côte d'Ivoire que celle des anciens élèves de Bozo qui sont déjà mobilisés à cet effet.

Les efforts de carême 2026 seront rassemblés et destinés à ce projet. Nous pouvons attendre de cette opération la somme de 2 250 000 FCFA soit 3 435 Euro soit 22,81 % du coût total du projet

Contribution par demandes diverses : 3 610 195 soit 5 511 Euro soit 36,61 % du coût total du projet.

Ici, il s'agit de lettres-circulaires adressées à des personnes ou de structures de bonne volonté.

Il y a déjà même une dame qui vient de me faire un don de 2000 Euro pour ma mission, mes œuvres et pour l'exercice de la charité envers les personnes dans le besoin. Ce montant est d'office destiné à ce projet de construction du bâtiment administratif. L'espoir est vraiment permis.

Contribution sollicitée à Opération Secours : 4.000 000 FCFA soit 6100 Euro soit 40,560/0 du coût total du projet.

V : Stratégie de mise en œuvre

Un comité de 6 personnes avec 3 postes de responsabilité a été constitué pour la réalisation de ce projet ; nous avons voulu un comité très léger, afin de faciliter le travail car l'expérience montre que plus les structures sont nombreuses ainsi que ses membres, plus les rencontres sont difficiles.

Responsable du projet et recherche de financements : Thomas d'Aquin SOME et Augustin SOME

Mobilisation et information de ressources humaines : Francis Somda, Théodore Hien et Eudoxie Meda

Relation avec l'entrepreneur et suivi des travaux : Alain Dabiré, Directeur du CEG

VI : Calendrier d'exécution

A partir de juin 2025 : sensibilisation et mobilisation des ressources humaines

Juin 2025-avril 2026 : recherche de financement et mobilisation des ressources financières

Janvier 2026-Mai 2026 : Ramassage des agrégats (pierre sauvages, sables, gravier...

Août 2026 : confection des briques

Octobre 2026 : construction du bâtiment

Décembre 2026 : fin des travaux

Février 2027 : Réception du bâtiment

